

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : ClenAir Liquid Spray Citrus Breeze (6105-10)

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Pulvérisation de liquide/pompe

#### 1.3. Fournisseur

##### Fournisseur

Nu-Calgon  
2611 Schuetz Road  
St. Louis, MO  
63043  
US  
T 314-469-7000 / 800-554-5499  
[www.nucalgon.com](http://www.nucalgon.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA/US)

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA/US

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Remarques : Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de l'annexe 1, de l'article 3 du Règlement sur les produits dangereux et de l'article 3.2 de HazCom 2012.

# ClenAir Liquid Spray Citrus Breeze (6105-10)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-05-16 Version: 1.0

### SECTION 4: Premiers soins

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si l'irritation persiste.   |
| Premiers soins après ingestion            | : Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, demander à la personne de se pencher en avant. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.   |
| Premiers soins général                    | : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le personnel médical devrait être informé de la/des substance(s) concernée(s) afin de prendre des mesures de protection individuelle. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver hors de la portée des enfants. |

#### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

|   |  |
|---|--|
| Symptômes/effets après inhalation           | : Toute inhalation prolongée peut être nocive.                               |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.            |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.     |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |

#### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Autre avis médical ou traitement | : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. Traitement symptomatique. |
|----------------------------------|--|

### SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau. Produit chimique sec. Mousse. |
|--------------------------------|---|

#### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie. |
|------------------------------------|--|

#### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

|   |  |
|---|--|
| Danger d'incendie                                     | : Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. |
| Danger d'explosion                                    | : Aucun danger d'explosion direct.   |
| Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie | : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.  |

#### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.  |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

|                   |   |
|-------------------|---|
| Mesures générales | : Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. En présence d'une quantité importante de produit déversé : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. |
|-------------------|---|

# ClenAir Liquid Spray Citrus Breeze (6105-10)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-05-16 Version: 1.0

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Containir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.
- Autres informations : Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas goûter ni avaler. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuelle. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Tenir hors de portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger le récipient des dommages et de la chaleur. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Protection des mains:

Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. Gants de protection obligatoires. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection obligatoire

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

# ClenAir Liquid Spray Citrus Breeze (6105-10)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-05-16 Version: 1.0

### Protection des voies respiratoires:

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.  
Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Apparence  | : Aucune donnée disponible |
| Couleur  | : Aucune donnée disponible |
| Odeur  | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Vitesse d'évaporation relative (éthyl=1)             | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                      | : Non applicable           |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair                                       | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Aucune donnée disponible |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20°C                 | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                     | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité   | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                | : Non explosif.            |
| Propriétés comburantes                               | : Non oxydant.             |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales.  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.                              |
| Conditions à éviter                  | : Éviter la chaleur et le soleil direct. Ne pas mélanger avec d'autres substances chimiques.            |
| Matières incompatibles               | : Acides forts. Agents oxydants forts.  |
| Produits de décomposition dangereux  | : Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.                                     |

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale)   | : Non classé |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé |

# ClenAir Liquid Spray Citrus Breeze (6105-10)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-05-16 Version: 1.0

|  |  |
|--|--|
| Toxicité aigüe (inhalation)  | : Non classé   |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Non classé   |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Non classé   |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé   |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé   |
| Cancérogénicité  | : Non classé   |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé   |
| Danger par aspiration  | : Non classé   |
| Voies d'exposition possibles   | : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion. Inhalation.                   |
| Symptômes/effets après inhalation  | : Toute inhalation prolongée peut être nocive.                               |
| Symptômes/effets après contact avec la peau                                  | : Un contact prolongé ou répété peut assécher et irriter la peau.            |
| Symptômes/effets après contact oculaire                                      | : Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.     |
| Symptômes/effets après ingestion   | : Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Écologie - général   | : Voir ci-dessous pour les détails spécifiques. |
| Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)     | : Non classé                                    |
| Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) | : Non classé                                    |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

|       |              |
|-------|--------------|
| Ozone | : Non classé |
|-------|--------------|

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

|   |  |
|---|--|
| Méthodes de traitement des déchets                | : Éliminez les matières collectées conformément à la réglementation. |
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées | : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.    |

# ClenAir Liquid Spray Citrus Breeze (6105-10)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-05-16 Version: 1.0

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer le contenu et le conteneur au point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale ou internationale. . Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination, recyclage ou ramassage.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

| TDG   | DOT            | IMDG           | IATA           |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>   |                |                |                |
| Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport |                |                |                |
| <b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>                                   |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                      |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>   |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>   |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles  |                |                |                |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**TDG**  
Non réglementé

**DOT**  
Non réglementé

**IMDG**  
Non réglementé

**IATA**  
Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations sur la réglementation

#### 15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit sont présents sur DSL, à l'exception de:

Siloxanes and Silicones, dimethyl, 3-hydroxypropyl methyl, ethers with polyethylene glycol mono(hydrogen succinate), zinc salts (503174-86-5)

Listé dans la LES canadienne (Liste Extérieure des Substances)

# ClenAir Liquid Spray Citrus Breeze (6105-10)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) & OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 (HazCom 2012)  
Date d'émission: 2024-05-16 Version: 1.0

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des Etats-Unis (TSCA) sauf:

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

### SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 05-16-2024

Autres informations : Préparé par: Nu-Calgon Technical Service Phone: (314) 469-7000. Pour obtenir une FS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

L'information contenue dans la fiche de données de sécurité a été rédigée en fonction des meilleures connaissances et de la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.